

Bilan des effectifs médicaux en date du 31 décembre 2020

Le Collège des médecins dénombre 400 médecins de plus en 2020 au Québec

2 février 2021

Le Collège des médecins du Québec diffuse des statistiques annuelles sur les effectifs médicaux au Québec. En date du 31 décembre 2020, 24 575 médecins étaient inscrits au tableau de l'ordre. De ce nombre, 22 150 médecins (90,1 %) sont inscrits comme membres actifs et 2 425 (9,9 %) comme membres inactifs. On note que 97,6 % des médecins inscrits exercent leur profession au Québec. Au total, 437 médecins de plus qu'en 2019 sont en exercice au Québec.

Médecins de famille et médecins spécialistes

Parmi les 21 625 médecins qui exercent au Québec, 9 992 (46,2 %) sont des médecins de famille; 11 062 (51,2 %) détiennent un certificat de spécialiste dans l'une des 59 autres spécialités reconnues au Québec; et 571 médecins (2,6 %) ont un permis à usage défini (permis restrictif ou permis délivré dans le cadre de l'entente Québec-France).

Profil des médecins et des étudiants en médecine

Parmi les médecins qui sont inscrits actifs, on retrouve 11 623 femmes (52,5 %) et 10 527 hommes (47,5 %). La proportion de femmes augmente d'environ 1 % par année. L'âge moyen des médecins actifs est de 49,4 ans. Sur un total de 3 851 étudiants en médecine, on compte 2 446 femmes (63,5 %) et 1 405 hommes (36,5 %). En ce qui a trait à la formation postdoctorale, il y a actuellement 2192 résidentes (56,5 %) et 1689 résidents (43,5 %).

Lieu d'obtention du diplôme en médecine

Parmi les 21625 médecins en exercice au Québec, 18522 (85,6 %) ont obtenu leur diplôme en médecine au Québec, 798 (3,7 %) dans une autre province canadienne, 98 (0,5 %) aux États-Unis et 2207 (10,2 %) l'ont obtenu à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Répartition des médecins inscrits actifs par région administrative

En 2020, on note une augmentation du nombre de médecins dans toutes les régions administratives, à l'exception de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Par ailleurs, on constate qu'en date du 31 décembre 2020, le Québec compte au total 62 médecins de famille en moins qu'à pareille date en 2019. Cette diminution

est attribuable au contexte de pandémie, qui a fait en sorte que des résidents finissants en médecine de famille n'ont exceptionnellement pas passé leurs examens finaux. Le Collège rappelle qu'une mesure spéciale a été mise en place, au printemps dernier, afin d'autoriser les résidents finissants à exercer, en établissement et hors établissement, leurs activités professionnelles.

Nombre de médecins inscrits actifs par région administrative au 31 décembre 2020 comparativement au 31 décembre 2019

Régions administratives	Médecins Inscrits actifs	Écart	Médecins de famille	Écart	Médecins spécialistes	Écart	Médecins avec un permis à usage défini	Écart
Total toutes régions confondues	22 150		10 204		11 372		574	
Médecins exerçant hors Québec	525		212		310		3	
Médecins exerçant au Québec	21 625		9 992		11 062		571	
Bas-Saint-Laurent	532	19	271	-2	237	6	24	15
Saguenay-Lac-Saint-Jean	717	18	383	-1	321	15	13	4
Québec	2 512	45	1 092		1 384	34	36	11
Mauricie	690	3	335	-15	340	8	15	10
Estrie	978	18	407		553	7	18	11
Montréal	7 396	152	2 541	4	4 675	64	180	84
Outaouais	753	7	427	-10	282	-1	44	18
Abitibi-Témiscamingue	359	15	199	-4	127	-2	33	21
Côte-Nord	221	5	145	-2	69	3	7	4
Nord-du-Québec	165	11	141	-2	16	5	8	8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	289	-4	189	-9	88	-2	12	7
Chaudières-Appalaches	874	11	463	-5	400	10	11	6
Laval	840	34	435	6	382	13	23	15
Lanaudière	892	24	491		370	4	31	20
Laurentides	1 100	29	629	-1	440	18	31	12
Montérégie	2 900	41	1 600	-15	1 230	12	70	44
Centre-du-Québec	407	9	244	-6	148	2	15	13
Total des écarts		437		-62		196		303

« Dans le contexte de crise sanitaire qui perdure depuis presque un an et qui a engendré le délestage d'activités médicales, le Collège se réjouit particulièrement de l'ajout net de plus de 400 médecins dans le réseau de la santé, au bénéfice de la population et des professionnels de la santé. De récentes avancées en matière de collaboration interprofessionnelle, soit l'entrée en vigueur de la Loi 6 et des règlements qui découlent du projet de loi n° 31, permettent désormais respectivement aux infirmières praticiennes spécialisées et aux pharmaciens d'exercer de nouvelles activités professionnelles. Ces mesures contribueront assurément à améliorer l'accessibilité aux services de santé, en plus d'optimiser la sécurité et la qualité des soins donnés aux patients », a soutenu le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins.

Des [statistiques](#) supplémentaires et le [bilan annuel des activités 2020](#) sont accessibles dans le site Web du Collège.